



# Propositions citoyennes pour le climat

TERRITOIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES SEVRE ET LOIRE

Collectif Environnement Sèvre et Loire | Février 2022

Le Collectif Environnement Sèvre et Loire a organisé le 19 novembre 2021 une soirée débat sur le thème du dérèglement climatique, rassemblant une centaine de citoyennes et citoyens de la Communauté de Commune Sèvre et Loire. Des ateliers y ont été organisés autour de 4 thèmes du Plan Climat-Air-Energie territorial (PCAET) : **la mobilité, l'alimentation/agriculture/biodiversité, l'énergie et l'habitat.**

A l'issue de ce débat, le collectif a constitué 4 commissions pour synthétiser les nombreux échanges, et rédiger les propositions que nous soumettons dans ce document.

Sur les actions que nous proposons, les communes et la CCSL ont en main de nombreux leviers directs et indirects pour mobiliser et inciter les citoyens à modifier leur comportement au regard de notre environnement commun. Elles sont à même de favoriser et aider des groupes d'acteurs : associations, collectifs, autres groupements... en plus des actions relevant de leurs propres attributions d'élus. Nous demandons qu'elles soient un relais en direction des instances telles que le Département, la Région, l'État et l'Europe.

Le Collectif Environnement Sèvre et Loire vise à la fois des actions à court terme mais aussi à long terme. Les réponses attendues auront souvent la forme de programmations à différents niveaux. Néanmoins nous ne saurions nous satisfaire de réponses généreuses dans la formulation mais vides quant à leur engagement et la planification de leur réalisation.

Le collectif demande aux élus communautaires une table ronde pour définir l'organisation du travail de concertation avec les habitants, suite aux propositions qui ont été faites.

Le Collectif Environnement Sèvre et Loire

✉ [collectifenvironnementsl@outlook.com](mailto:collectifenvironnementsl@outlook.com)

## SOMMAIRE

1. La mobilité .....	3
2. L'alimentation/biodiversité/agriculture .....	6
3. L'énergie .....	8
4. L'habitat .....	9

## 1. La mobilité

Selon le diagnostic territorial en annexe du CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique), le transport est le 1<sup>er</sup> secteur émetteur de gaz à effet de serre avec 29 % des émissions. Les voitures particulières sont responsables de plus de la moitié (63 %) des consommations du transport, en particulier pour la mobilité locale.

La mobilité locale, qui repose essentiellement sur la voiture, est plus émettrice (44 kteq CO<sub>2</sub>) que la mobilité longue et le fret réunis (16 + 23 kteq CO<sub>2</sub>).

60 % des déplacements en transports routiers se font seul (52 % pour Nantes Métropole), 14 % en voiture passager, contre seulement 7 % en transports en commun. Pour se rendre au travail, la voiture est utilisée dans 87 % des cas.

En Loire-Atlantique :

- la moitié des déplacements (tous confondus) font moins de 3 kms
- pour les déplacements de moins de 1 km, 34 % restent effectués en voiture
- pour les déplacements entre 1 et 5 kms le vélo ne représente que 4 %

Autrement dit la voiture est très utilisée y compris pour les petits (voire tout petits) déplacements.

### 1 Aménagement du territoire pour réduire les déplacements

Au cours des dernières décennies, le territoire a été déstructuré par l'installation des centres d'activité et centres commerciaux en périphérie des bourgs et villes, rendue possible par la prédominance de la voiture.

**Nous demandons des décisions fortes en matière d'aménagement du territoire pour réinstaller de la proximité entre les habitants et leurs besoins essentiels.**

- 1.1 Mesures pour inciter la création des commerces et petites entreprises au milieu des habitations (et non dans des zones commerciales ou des zones d'activités), pour une accessibilité à pied ou à vélo
- 1.2 Maintien des services essentiels (Poste, banques..) dans chaque commune, accessibles facilement aux personnes sans transport, et en particulier les personnes âgées et les personnes en situation de handicap
- 1.3 Incitation auprès des entreprises et des collectivités locales à développer le télétravail

## 2 Sensibilisation

Beaucoup d'idées reçues restent ancrées dans les mentalités concernant les différents types de mobilité - marche, vélo, voiture, transport en commun - leur impact sur l'environnement, et également sur la dynamisation des bourgs.

**Nous demandons des actions de communication pour déconstruire les idées reçues sur la mobilité, et favoriser les changements de comportements.**

- 2.1 Organisation d'actions pédagogiques et de communication sur l'usage du vélo comme moyen de transport (type domicile - travail) et non uniquement comme loisir (tourisme en bord de Loire)
- 2.2 Organisation d'actions pédagogiques et de communication sur le co-voiturage
- 2.3 Communication des résultats des enquêtes sur la mobilité (PCAET, Enquête Mobilité CCSL, Enquête nationale « Baromètres des villes cyclables »...)

## 3 Transports en commun

Le développement des transports en commun est un vrai levier d'actions pour La CCSL située à proximité de l'agglomération Nantaise, notamment pour désengorger le trafic sur les grands axes en périphérie nantaise.

**Nous demandons des moyens supplémentaires et des mesures incitatives pour augmenter le recours à l'utilisation des transports en commun.**

- 3.1 Mise en place d'un accès par bus à toutes les gares bordant la CCSL (Le Pallet, Vertou, Thouaré et Mauves)
- 3.2 Intervention des élus locaux pour la gratuité de tous les transports collectifs (TAN, TER, Aléop)
- 3.3 Intervention des élus locaux pour augmenter la fréquence des cars Aléop avec des horaires plus réguliers tout au long de la journée et de la semaine (été, dimanche)

## 4 Vélo

Outre son impact positif sur l'environnement, le vélo présente plein de bénéfices : efficacité, santé, bien être, lien social, autonomie des enfants... Son développement et les aménagements associés pour réduire les nuisances de la voiture apaisent l'environnement, améliorent la qualité de vie, et participent ainsi à la redynamisation des bourgs.

**Nous demandons un aménagement massif de notre territoire pour développer l'usage du vélo au quotidien.**

- 4.1 Sécurisation de l'accès à vélo aux écoles maternelles et primaires, aux collèges et aux lycées
- 4.2 Réalisation de pistes cyclables **continues** reliant toutes les communes de la CCSL

- 4.3 Installation de véritables appuis vélo (et non des râteliers pince-roues) à proximité de tous les lieux publics et commerces
- 4.4 Création d'abris vélos sécurisés aux abords des stations de transports collectifs (aubette bus, gare SNCF)
- 4.5 Incitation à l'aménagement des TER et cars Aléop pour embarquer les vélos
- 4.6 Signalisation du double sens autorisé pour les vélos sur les voies à sens unique des zones 20 et 30 (décret n°2008-754 du 30 juillet 2008 applicable depuis le 01/07/2020)
- 4.7 Mise en place de zones de rencontre (avec vitesse limitée à 20 km/heure) dans les cœurs de bourg, avec marquage au sol, et priorité 1/aux piétons 2/aux vélos 3/aux voitures
- 4.8 Incitations financières pour achat de vélo à assistance électrique (comme Nantes Métropole)
- 4.9 Prise en compte de l'avis et de l'expertise des cyclistes réguliers dans la conception des aménagements
- 4.10 *Saint Julien de Concelles* : création de passerelles piétons et vélos sur les ponts de Thouaré
- 4.11 *Saint Julien de Concelles* : amélioration de la piste cyclable reliant le bourg au Bout des ponts, très empruntée pour accès aux bords de Loire et à Nantes (prolongement au Bout des ponts, ligne blanche pour meilleure visibilité la nuit)
- 4.12 *Saint Julien de Concelles* : réalisation d'une piste cyclable sur la route de la Vallée pour rejoindre le réseau cyclable de Basse-Goulaine
- 4.13 *Saint Julien de Concelles* : réalisation d'une piste cyclable sur l'ancien chemin de fer du petit Anjou (avec prolongement jusqu'au tunnel de Richebourg passant sous la D115)

## 5 Alternatives à la voiture individuelle

Pour lutter contre l'autosolisme, de nouvelles offres de mobilité doivent être proposées aux usagers, basées notamment sur la mise en commun de la voiture individuelle.

**Nous demandons des mesures et des aménagements pour développer de nouvelles offres, en concertation avec les habitants.**

- 5.1 Développement de nouveaux moyens de co-voiturer (ex : Stop Covoit' : arrêt de covoiturage dynamique aux abords d'une route très empruntée où les passagers indiquent sur un panneau leur lieu de destination...)
- 5.2 Mise en place d'un réseau de chauffeurs solidaires (pour véhiculer des personnes sans transport, isolées ou en situation de handicap par des bénévoles pour un prix très réduit)
- 5.3 Intervention des élus dans les décisions d'aménagement du complexe routier de Bellevue pour avoir une voie réservée au co-voiturage et aux transports en commun

## 2. L'alimentation/biodiversité/agriculture

Le diagnostic du CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique) pour le territoire de Sèvre et Loire atteste que l'agriculture, deuxième secteur émetteur de gaz à effet de serre (25 %) derrière le transport (29 %), constitue un enjeu majeur de la transition écologique. Il est également le premier secteur émetteur de GES non énergétiques (essentiellement du méthane et du protoxyde d'azote), avec 72 % des émissions du territoire.

« La surface artificialisée (sols bâtis et sols revêtus : routes, voies ferrées, parkings, chemins...) représente 13 % de la surface du territoire (3 620 ha), ce qui est supérieur à la moyenne française (9,3 % des sols sont artificialisés en France). L'artificialisation d'1 ha provoque en moyenne la perte d'un stock de CO<sub>2</sub> de 142 tonnes éq. CO<sub>2</sub> selon l'ADEME. Ce sont les sols qui captent l'essentiel du carbone (93 %). La biomasse ne capte que 6 % du carbone, dont 40 % dans les haies associées aux espaces agricoles (soit 45 tC), 35 % dans les vignes (soit 40 tC) et 23 % dans les forêts. »

Il est d'absolue nécessité de «limiter les changements d'affectation des sols, de préserver les puits de carbone présents sur le territoire et de chercher à les accroître ». « Le secteur agricole peut jouer un rôle déterminant dans la séquestration carbone en permettant le maintien voire l'augmentation des puits de carbone par la captation du CO<sub>2</sub> grâce à la biomasse (prairies, cultures, haies...) et le développement des filières d'énergie renouvelable.

### 1 Les pesticides

Les pesticides, nous le savons, provoquent des cancers, des maladies de Parkinson, des troubles psychomoteurs chez les enfants, des infertilités, des malformations à la naissance. L'exposition aux pesticides est sous-estimée par un système devenu fou qui a choisi la fuite en avant » (appel des Coquelicots). L'année 2020 enregistre une hausse des ventes de pesticide de 23 % en France (chiffre du gouvernement).

- 1.1 Nous demandons la protection des habitants , et pour ce faire nous plaidons pour l'interdiction des pesticides de synthèse.
- 1.2 Nous demandons la mise en place de manches à air sur toute la CCSL, suffisante pour couvrir tout le territoire et être vus par la population.
- 1.3 Nous demandons une Information systématique des citoyens via les moyens de communication et l'envoi de SMS par les producteurs à destination des riverains indiquant la dangerosité des produits, la date et l'horaire de l'épandage.
- 1.4 Nous demandons l'élargissement des zones tampons autour des habitations.

## 2 Les GAP Grands Abris Plastiques

Le territoire a vu fleurir depuis une dizaine d'années des Grands Abris Plastiques. Ces GAP posent problème à différents niveaux : l'échelle est démesurée et travestit les paysages. Ils sont bâtis pour cultiver des produits essentiellement destinés aux circuits longs dévoreurs d'énergie. Les GAP encouragent l'agriculture industrielle au détriment de l'agriculture paysanne et de l'autosuffisance alimentaire du territoire. Elles favorisent l'artificialisation des sols, provoquent des nuisances sonores et polluent.

- 2.1 Nous demandons un moratoire sur la construction des GAP.
- 2.2 Nous demandons l'interdiction des blanchiments et dé-blanchiments.

## 3 Préservation des terres et biodiversité

700 000 kms de haies ont été arrachées en France depuis une cinquantaine d'années. Les haies ont de multiples rôles : paysager, climatique, hydrologique, écologique et économique.

En 60 ans, la surface agricole moyenne d'une exploitation est passée de 15 à 63 ha et la proportion des terres maîtrisées par des exploitations agricoles de plus de 100 ha est passée de 1 % à 23 %.

- 3.1 Nous demandons la plantation de 350 KMS de haies sur la CCSL par les pouvoirs publics, et la création de mini bigs forêts.
- 3.2 Nous demandons à la CCSL d'œuvrer pour l'aide à l'installation des jeunes en agriculture paysanne et bio, et si nécessaire la préemption des terres.
- 3.3 Nous demandons une autosuffisance alimentaire.
- 3.4 Nous demandons une restauration collective 100 % bio et locale, et la réduction de la consommation de viande.

## 4 Artificialisation des sols

- 4.1 Nous demandons l'abandon des projets inutiles tels que la ZAC du Brochet à Vallet, l'agrandissement de la zone commerciale de l'Aulnaie à St Julien de Concelles, le déplacement de la ligue de Football des Pays de la Loire (près de 9 ha de terres), et le projet de lotissement de la Carterie au Loroux Bottereau.

## 5 Pollution des cours d'eau

Les cours d'eau du bassin versant de la Goulaine ont été jugés « mauvais et préoccupants ».

- 5.1 Nous demandons la publication de toutes les analyses régulières de la qualité de l'eau du secteur dans les bulletins municipaux, et la défense du marais de Goulaine.



### 3. L'énergie

#### 1 Réduire la pollution lumineuse et la surconsommation électrique induite !

##### **Nous demandons la réduction de la pollution lumineuse.**

L'éclairage nocturne non nécessaire à la sécurité et illégal doit être relevé et arrêté. Il est urgent d'agir sur la diminution de cette pollution lumineuse qui est une nuisance considérable et sous-estimée pour la biodiversité. Cette diminution d'éclairage serait bénéfique à la réduction de production d'énergie et induirait des économies financières pour les collectivités.

Il serait intéressant de maintenir l'éclairage de sécurité, nécessaire aux déplacements de chacun, par exemple par des éclairages sur cellules (traversées piétonnes, aubettes transports en commun).

*Association référente dans les accompagnements sur la pollution lumineuse : Bretagne vivante.*

- 1.1 Nous demandons des courriers de sensibilisation aux pollueurs lumineux (grandes enseignes, entreprises, serres), et d'incitation à réduire les éclairages nocturnes. Le courrier sera rédigé par la collectivité CCSL.
- 1.2 Nous demandons le respect de la loi en vigueur auprès des pollueurs lumineux ⇒ pouvoir de police des Maires.  
CF Arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.

#### 2 Economiser l'énergie c'est simple dès maintenant et pour longtemps !

##### **Nous demandons des actions concrètes de sensibilisation du public, et des actions de contrôle des consommations d'énergie.**

- 2.1 Sensibilisation des ménages et des associations, des élus, à baisser la température des locaux en phase hivernale.
- 2.2 Sensibilisation des ménages et des associations, des élus, à ne pas laisser en veille les équipements électriques.
- 2.3 Mise en place de compteurs électriques pédagogiques dans des écoles et suivi sur 1 année ⇒ rôle pédagogique pour les enfants et les familles.
- 2.4 Récupération du bois de palette pour les chaudières à bois, dès la source de déchet (déchetterie, entreprise) et transformation en circuit court pour distribution aux habitants.
- 2.5 Recyclage des produits ou équipements en échange libre et circuit court ; mise en dépôt dans un site précis en déchetterie : **la chambre de recyclage...** pour éviter des consommations d'énergies inutiles.

### 3 Les énergies renouvelables

*Association référente dans les accompagnements pour le développement des énergies renouvelables : RECIT*

- 3.1 Quelle énergie renouvelable la plus efficiente choisir pour son habitat, pour sa classe, pour sa salle de sports, sa salle polyvalente : se référer à un conseiller énergie de la CCSL.
- 3.2 Des pratiques nouvelles de cuisson moins consommatrices d'énergie – cocotte norvégienne, four solaire... Guide à éditer et diffuser par la CCSL, mise en place d'actions démonstratives par commune, mise en relation d'associations.
- 3.3 Création d'unité de production de méthanisation de petite taille, à usage des transports collectifs, des bennes de collecte des ordures.

## 4. L'habitat

### 1 Aide au particulier à choisir les bons interlocuteurs et aides financières

La rénovation énergétique du logement, qui contribue à réduire la facture d'énergie pour le particulier et qui contribue à préserver notre environnement, est un objectif urgent de développement.

**Un numéro unique d'appel est proposé par la CCSL** pour aider à choisir et programmer les travaux efficaces en matière d'économie d'énergie (amélioration de l'isolation thermique, système de chauffage, etc...), aider à choisir le bon interlocuteur professionnel

**Nous demandons un véritable animateur au service de la population et aux compétences requises suivantes pour** l'aide à la décision, au choix technique et au choix financier optimisé :

- conseil de professionnels du bâtiment selon un recensement local si possible.
- équilibre entre dépenses d'investissement / économie financière sur la consommation d'énergie
- échéancier des dépenses / échéancier des travaux
- diagnostic de valorisation du bien mobilier induit par les travaux d'amélioration thermique

## 2 Nécessité de logements pour pallier au manque de logements

Le manque de logement à prix abordable influence notablement le devenir de notre environnement par :

- non maintien des habitants jeunes (majoritairement) sur le territoire, et vieillissement prématuré de la population.
- perte de main d'œuvre pour les artisans locaux (du fait du coût élevé des terrains et des locations...) et perte à terme de l'économie locale de proximité.

Les logements non occupés pourraient être recensés :

- Recensement tous les 6 mois par les mairies ...
- Incitation des propriétaires à louer (soit en collocation, soit en location) ou à vendre
- Impulsion des mairies (CCSL) pour information sur les aides possibles à l'amélioration du logement pour le propriétaire... pour le rendre vivable, sain et économe en énergie
- Information et mise en relation avec France Rénov par exemple
- Réappropriation des logements non occupés pour co-locations par exemple

## 3 PLUI en construction - articles à suggérer ...

3.1 Obligation de mettre des fosses de récupération d'eau de pluie à chaque dépôt de permis de construire, avec participation financière de la collectivité (même principe que le composteur pour le recyclage des déchets organiques en compost)

3.2 Obligation d'information à la population sur les OAP (*Orientation d'Aménagement et de Programmation*) ⇒ réelle démocratie participative (*exemple de la reconversion des chais Drouet à la Chapelle-Heulin*)

3.3 Utilisation efficiente des actions et études liées à l'environnement pour l'élaboration de règles dans le PLUI :

*Exemple : Atlas de la Biodiversité sur la commune de la Chapelle-Heulin en cours :*

- définir les clôtures par exemple (typologie, essences végétales, dimension des grillages, grilles)
- surface perméable obligatoire par parcelle
- contrôle des surfaces maximales de bétonnage ou enrobage des parcelles (imperméabilisation des sols)

Pour rappel, quelques extraits du *Programme Local de l'Habitat établi et affiché par la CCSL*

### Extrait des actions

**Orientation 5 : Mettre en valeur la politique de l'habitat développée**

**Action 16 : Communiquer autour du logement**

**Objectifs politiques :**

- Placer la CCSL comme acteur incontournable du logement en faveur de l'habitat

**Détails de l'action :**

- Organiser une rencontre annuelle entre élus et partenaires du logement
- **Créer une lettre d'information annuelle à destination du public**

**Pilote :** CCSL **Moyens humains :** chef de projet habitat

**Calendrier :**

2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Formalisation des actions		Mise en œuvre		

*Est-ce fait ?*

### Extrait des Orientations stratégiques

**Orientation n°5**  
**Mettre en valeur la politique de l'habitat développée**

Pour mettre en œuvre la stratégie déclinée au travers des 4 orientations précédentes, la Communauté de communes Sèvre et Loire s'affirmera comme acteur incontournable du logement et pilote de l'action menée sur le territoire.

Cela suppose la mise en place d'un service dédié au sein de la Communauté de Communes qui aura pour mission la coordination, le pilotage et le suivi des actions.

La Communauté de communes sera identifiée comme acteur du logement vis-à-vis des partenaires du logement, participera aux instances et événements et en développera sur son territoire.

La Communauté de communes **sera attentive à mobiliser les moyens nécessaires** pour produire des résultats répondant aux enjeux.

*Est-ce fait ?*